

**ARSH**

ARts & Sciences Humaines



**UNIVERSITÉ  
Grenoble  
Alpes**

# Livret des études

## TROISIÈME ANNÉE MUSICOLOGIE



*Le concert dans l'œuf - École de Jérôme Bosch, vers 1561*

## **2017-2018**

UFR Arts et Sciences Humaines  
Université Grenoble Alpes  
<http://arsh.univ-grenoble-alpes.fr/>

---

Vous êtes inscrit(e) en troisième année de licence de musicologie, à l'**UFR Arts et Sciences Humaines** de l'Université Grenoble Alpes.

L'UFR ARSH regroupe les départements d'histoire, de géographie sociale, de philosophie, d'histoire de l'art et de musicologie dans les bâtiments ARSH1 et ARSH2 où auront lieu la plupart de vos cours.

Ce livret est un petit guide qui vous présente l'essentiel de vos enseignements

**Gardez-le précieusement!**

---

## TABLE DES MATIÈRES

<u>CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES</u>	<u>2</u>
<u>PERSONNEL ENSEIGNANT PERMANENT ET RÉCEPTION DES ÉTUDIANTS</u>	<u>3</u>
<u>DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS</u>	<u>4</u>
PARCOURS MUSIQUE ET MUSICOLOGIE	4
PARCOURS INTERPRÉTATION ET PRATIQUES MUSICALES	13
PARCOURS MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT	14
<u>RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE MUSICOLOGIE</u>	<u>15</u>
<u>TABLEAUX MCC</u>	<u>24</u>

# CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

## ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017 / 2018

<b>DÉBUT DES COURS :</b>	Lundi 18 septembre 2017 au matin
<b>FIN DES COURS :</b>	Vendredi 22 décembre 2017 au soir
<b>EXAMENS :</b>	Du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 19 janvier 2018

### 2<sup>e</sup> semestre 2017 / 2018

<b>DÉBUT DES COURS :</b>	Lundi 22 janvier 2018 au matin
<b>FIN DES COURS :</b>	Vendredi 4 mai 2017 au soir
<b>EXAMENS :</b>	Du lundi 7 mai 2018 au vendredi 25 mai 2018
	2 <sup>e</sup> session du 1 <sup>e</sup> et du 2 <sup>e</sup> semestre à partir du lundi 11 juin 2018

### JOURS FÉRIÉS

Mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017 (**Toussaint**) ; Lundi 2 avril 2018 (**Pâques**) ; Mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 (**Fête du travail**) ;  
Mardi 8 mai 2018 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 10 et vendredi 11 Mai 2018 (**Ascension**) ; Lundi 21 mai 2018  
(**Pentecôte**).

### INTERRUPTIONS PÉDAGOGIQUES

**TOUSSAINT** : Du samedi 28 octobre 2017 à midi au lundi 6 novembre 2017 au matin.

**NOËL** : Du samedi 23 décembre 2017 à midi au lundi 8 janvier 2018 au matin.

**HIVER** : Du samedi 17 février 2018 à midi au lundi 26 février 2018 au matin.

**PRINTEMPS** : Du samedi 14 avril 2018 à midi au lundi 23 avril 2018 au matin.

## PERSONNEL ENSEIGNANT PERMANENT ET RÉCEPTION DES ÉTUDIANTS

<b>Marie DEMEILLIEZ</b>	Directrice du Département de Musicologie Maître de Conférences Réception des étudiants : sur rendez-vous
<b>Patrick REVOL</b>	Responsable Licence Maître de Conférences (HDR) Réception des étudiants : sur rendez-vous
<b>Yves RASSENDREN</b>	Responsable L3 Maître de Conférences Réception des étudiants : sur rendez-vous
<b>Myriam FRINAULT</b>	Responsable L2 P.R.A.G Réception des étudiants : sur rendez-vous
<b>Isabelle GARCIA-RAMBAUD</b>	Responsable L1 P.R.C.E  Réception des étudiants : sur rendez-vous
<b>Matthieu CAILLIEZ</b>	A.T.E.R

### CHARGÉS DE COURS

Jean-Philippe ATTANÉ  
Jean-Marc MICHEL  
François-Gildas TUAL  
Daniel MARFAING

# DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS

## PARCOURS MUSIQUE ET MUSICOLOGIE

SEMESTRE 5		HEURES	CRÉDITS	COEFFICIENT
<b>UE 1</b>	Histoire de la Musique	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 au choix)			
<b>UE 2</b>	<b>TECHNIQUE MUSICALE</b>	48h TD	6	3
	Ecriture			
	Formation musicale		5	2
<b>UE 3</b>	<b>THEORIE MUSICALE - RECHERCHE</b>	48h TD		
	Commentaire d'écoute / analyse			
	Introduction à la recherche			
<b>UE 4</b>	<b>PRATIQUES MUSICALES</b>	48h CM/TD	5	2
	Chœur			
	Initiation à la direction de chœur			
	Accompagnement clavier			
<b>UE 5</b>	<b>LANGUE</b>	24h TD	4	1
	Anglais UFR ARSH			
<b>UE 6</b>	<b>OPTION</b>	48h CM/TD	4	1
	Projet artistique tutoré			
	Option (dont culture artistique au Conservatoire, Stage) (1 au choix)			
SEMESTRE 6		HEURES	CRÉDITS	COEFFICIENT
<b>UE 7</b>	<b>HISTOIRE DE LA MUSIQUE</b>	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 au choix)			
<b>UE 8</b>	<b>TECHNIQUE MUSICALE</b>	48h TD	6	3
	Écriture			
	Formation musicale			
<b>UE 9</b>	<b>THEORIE MUSICALE – M.A.O</b>	48h TD	5	2
	Commentaire d'écoute / analyse			
	Musique assistée par Ordinateur			
<b>UE 10</b>	<b>PRATIQUES MUSICALES</b>	48h CM/TD	5	2
	Chœur			
	Accompagnement au clavier			
	Initiation à la direction de chœur			

<b>UE 11</b>	<b>LANGUE (AU CHOIX)</b>	24h TD	4	1
<b>UE 12</b>	<b>OPTION</b>	48h CM/TD	4	1
	Projet artistique tutoré			
	option (dont culture artistique au Conservatoire, Stage) (1 au choix)			

## SEMESTRE 5

### UE1 HISTOIRE DE LA MUSIQUE – 6 ECTS – 48H CM

2 A CHOISIR DANS LA LISTE

#### ❖ MUSIQUE BAROQUE

DEMEILLIEZ MARIE

Ce cours envisagera la musique de la fin du XVIe au milieu du XVIIIe siècle, sous des angles variés : l'approche esthétique, avec l'évolution des principaux genres et courants musicaux, sera juxtaposée à des cours sur l'histoire des pratiques musicales et des lieux de la musique, replacés dans leur contexte artistique, historique et social. Enfin, la théorie musicale sera abordée par l'écoute et l'analyse d'œuvres et par une initiation au solfège ancien. Une large place sera accordée aux sources anciennes, partitions en fac-similés, textes anciens, iconographie, grâce auxquelles se comprend désormais la musique ancienne.

#### **Bibliographie indicative**

BUKOFZER, Manfred F., *La musique baroque*, Paris, J.-C. Lattès, nouvelle édition, 1988.

BOUISSOU, Sylvie, *Vocabulaire de la musique baroque*, Paris, Minerve, 1996.

MORRIER, Denis, *Chroniques musiciennes d'une Europe baroque*, Paris, Fayard/Mirare, 2005.

#### ❖ MUSIQUE 1830-1870 : L'AGE D'OR DU ROMANTISME

RASSENDREN YVES

L'éclosion du Romantisme musical en Europe : Berlioz et les compositeurs de la génération 1830 (Chopin, Schumann, Mendelssohn, Liszt...)  
Étude des caractéristiques du langage musical.

#### ❖ MUSIQUE OCCIDENTALE DE 1900 A 1945

REVOL PATRICK

Étude du langage musical de quelques compositeurs particulièrement représentatifs de la première partie du XXe siècle (Bartok, Stravinsky, Schoenberg, Berg, Webern, les premières œuvres de Varèse et Cage).

#### ❖ MUSIQUES TRADITIONNELLES ET JAZZ

REVOL PATRICK

CAILLIEZ MATTHIEU

Ce cours comporte deux aspects :

- Une approche de différents genres de musiques asiatiques (12 heures)
- Un panorama du jazz (12h)

### UE2 TECHNIQUES MUSICALES – 6 ECTS – 48H TD

#### ❖ ECRITURE

FRINAULT MYRIAM

Intégration des notes étrangères dans les textes à harmoniser.  
Écriture pour quatuor à cordes, quatuor vocal et piano.  
Initiation à l'étude de styles.



### ❖ FORMATION MUSICALE

CAILLIEZ MATTHIEU  
MICHEL JEAN-MARC

Le travail est dans le prolongement des deux premières années de licence :  
Notation et réalisation de fragments rythmiques à une et plusieurs voix  
Déchiffrage de chants de caractère tonal et modal, englobant tous les intervalles.  
Lecture de notes sur 7 clés et sur partitions d'orchestre.  
Dictées de synthèse à partir d'extraits du répertoire.  
Transcription de dictées harmoniques, dont les enrichissements d'accords évoluent en fonction du programme d'écriture musicale.

## UE3 THEORIE MUSICALE – RECHERCHE – 5 ECTS – 48H TD

### ❖ COMMENTAIRE D'ECOUTE / ANALYSE

CAILLIEZ MATTHIEU

Approfondissement des techniques d'analyse et de commentaire d'écoute étudiées durant les deux premières années de licence à partir d'un large répertoire allant du Moyen Âge aux musiques du XXe siècle.

#### **Bibliographie indicative :**

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide de la théorie de la musique*, Paris, Fayard, 2001.

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide des formes de la musique occidentale*, Paris, Fayard, 2010.

BARTOLI (Jean-Pierre), *L'Harmonie classique et romantique (1750-1900)*, Paris, Minerve, 2001.

ABROMONT (Claude), *Petit précis du commentaire d'écoute*, Paris, Fayard, 2010.

GUILLARD (Georges), *Manuel pratique d'analyse auditive et de commentaire d'écoute*, Paris, Editions musicales transatlantiques, 2010.

### ❖ INTRODUCTION A LA RECHERCHE

DEMEILLIEZ MARIE

Présentation de l'histoire et des grands courants de la recherche en musicologie. Lecture et analyse d'articles scientifiques.

#### **Evaluation**

Contrôle continu.

## UE4 PRATIQUES MUSICALES – 5 ECTS – 48H CM/TD

### ❖ CHŒUR

RASSENDREN YVES

### ❖ INITIATION A LA DIRECTION DE CHŒUR

RASSENDREN YVES

### ❖ ACCOMPAGNEMENT AU CLAVIER

FRINAULT MYRIAM

Harmonisation au clavier de mélodies de styles variés, dans un langage tonal et modal.

Poursuite et approfondissement du travail d'accompagnement d'instrumentistes et de chanteurs amorcé en L2.

## **UE5 LANGUE – 4 ECTS – 24H TD**

### **❖ ANGLAIS**

DAVIS ROSE

BERNARD VICKY

MARTIN TANGUY

### **Debating in English**

This course is entirely devoted to the art of discussion and debate with particular emphasis on the acquisition of language tools allowing for a more fluid interaction among a group of peers. Short activities and longer debates will centre on a wide range of subjects, from society at large to more specialised themes.

### **Evaluation**

100% Contrôle continu. 5 mini-tests (30%) Débat-réunion par groupes (70%)

## **UE6 OPTION – 4 ECTS – 48H CM/TD**

### **❖ PROJET ARTISTIQUE TUTE**

FRINAULT MYRIAM

RAMBAUD-GARCIA ISABELLE

Les Projets Artistiques Tutorés sont des concerts (organisés en 2 après-midi par semestre), dont le programme est entièrement conçu et réalisé par les étudiants.

Ceux-ci sont vivement incités à jouer en ensembles et à répéter tout au long du semestre, en dehors des cours universitaires. Ils présentent le fruit de leur répétitions lors de leur passage de 7 minutes. Le choix de l'œuvre est libre: il peut s'agir d'une création personnelle ou de l'interprétation d'une pièce existante, de musique de chambre ou de musique populaire, d'un mini spectacle musico-théâtral ou d'un moment musical pur...

### **Les objectifs de ces concerts imposés sont multiples:**

- ils complètent la saison des concerts des musicologues, en ouvrant le champ des possibilités musicales
- ils mettent en valeur les qualités musicales des étudiants en musicologie
- ils incitent les musicologues à jouer en ensembles, donc à développer les facultés d'écoutes multiples et l'esprit de cohésion.

### **❖ OPTION (DONT CULTURE ARTISTIQUE, CONSERVATOIRE OU STAGE)**

1 option à choisir Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) OU un sport OU une langue

## SEMESTRE 6

### UE7 HISTOIRE DE LA MUSIQUE – 6 ECTS – 48H CM

2 A CHOISIR DANS LA LISTE

#### ❖ MUSIQUE DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE

GARCIA-RAMBAUD ISABELLE

Ce cours invite les étudiants à explorer mille ans de musique, véritable berceau de la civilisation occidentale.

Expression de la prière, le chant dès l'antiquité tardive assume sa fonction de médiateur entre l'humain et le divin : la première partie du cours expliquera donc la lente gestation du répertoire monodique religieux sous l'angle historique et politique (Rome, l'empire carolingien), puis cultuel (office et messe) et technique (octoechos, notation).

Aux XIIe et XIIIe siècles, la monodie s'oriente, avec les premiers créateurs de la chanson que sont les troubadours et les trouvères, vers le domaine profane : raffinement poétique et virtuosité d'écriture sont de mise pour exprimer l'idéal de courtoisie à travers la fin' amor, le culte marial, la satire politique ou les chansons de croisades. Les genres lyrico-narratifs et lyricochorégraphiques ainsi que la typologie mélodique seront également abordés.

La 2ème partie étudiera chronologiquement le vaste domaine de la polyphonie à travers la formation de l'organum et l'école Notre-Dame. Le motet pluritextuel et le conduit seront replacés dans le contexte de mutation de l'espace et du temps propre à l'ars antiqua du XIIIe siècle et mettra en relation l'organisation tripartite de la musique, la pensée scolastique et l'architecture gothique.

Enfin, l'ars nova du XIV représentée en France par l'œuvre de Machaut (messe, ballade, rondeau, virolai) et en Italie par Landini (madrigal, caccia, ballata) permettra également d'évoquer les crises qui affectent profondément la hiérarchie de l'église, créant un nouvel équilibre des forces sacrées et profanes dans l'art musical.

Les générations suivantes de compositeurs au XVe siècle : Dufay, Binchois, puis Ockeghem et Busnois dans le cadre de l'école franco-flamande, et enfin Josquin des Prés orienté déjà vers la Renaissance, poursuivront l'évolution du langage à travers messes, motets et chansons.

#### **Renaissance**

Pour les musiciens, l'idéal humaniste de la renaissance se confond avec l'âge d'or de la polyphonie (chanson parisienne, chanson mesurée à l'antique) et repose sur l'union étroite de la poésie et de la musique, exigeant à la fois expression et intelligibilité. Cet idéal humaniste annonce les premiers essais de monodie accompagnée.

Airs de cour, ballet de cour, madrigaux et intermèdes italiens ou masques anglais confortent l'idée d'un véritable spectacle d'art total mais ne doivent pas nous faire oublier la richesse d'un répertoire purement instrumental naissant.

#### **Bibliographie indicative**

MASSIN (Jean et Brigitte), *Histoire de la musique occidentale*, éd Fayard, 1998

*Guide de la musique au Moyen-âge*, Paris, Fayard, Collection les indispensables de la musique, 1999

CULLIN Olivier, *Brève histoire de la musique du Moyen-âge*, Paris, Fayard, coll. Les chemins de la musique, 2002

LE VOT Gérard, *Vocabulaire de la musique médiévale*, Paris, éd Minerve, coll. Musique ouverte, 2001  
+ articles dans le Bordas, *Histoire de la musique* (dictionnaire)

#### ❖ MUSIQUE EN EUROPE DE 1750 A 1830

GARCIA-RAMBAUD ISABELLE

Le temps des Lumières est celui de la transition d'une esthétique des passions à une esthétique du sentiment. Sur fond de réforme de l'opéra et dans un contexte de mutations sociales, la musique instrumentale prend son essor et montre le chemin de l'idéal de musique absolue qui traverse la

période romantique sous diverses formes. Le XIX<sup>e</sup> siècle naissant consacre ainsi la suprématie du piano, de la symphonie et de la musique de chambre. Ces différents facteurs redéfinissent la cartographie musicale de l'Europe

### **Bibliographie indicative**

Béatrice DIDIER, *La musique des Lumières : Diderot, " L'Encyclopédie "*, Rousseau, Paris, PUF, 1985.  
Charles BURNEY, *Voyage musical dans l'Europe des Lumières*, éd. Michel Noiray, Paris, Flammarion, 1992.

Giorgio PESTELLI, *La musique classique : l'époque de Mozart et de Beethoven*, Paris, Lattès, 1989.

Charles ROSEN, *Le Style classique : Haydn Mozart, Beethoven*, Paris, Gallimard, 2000.

Charles ROSEN, *Formes sonate*, Arles, Actes Sud, 1993.

André BOUCOURECHLIEV, *Beethoven*, Paris, Seuil, 1994.

Michel NOIRAY, *Vocabulaire de la musique à l'époque classique*, Paris, Minerve, 2005.

### **❖ MUSIQUE FRANÇAISE DE 1870 A 1918**

RASSENDREN YVES

Divers aspects du renouveau de la musique française à partir de 1870 ; Franck et ses disciples, Fauré, Satie... Les grands novateurs du tournant du siècle : Debussy, Ravel.

### **❖ MUSIQUE OCCIDENTALE DE 1945 A NOS JOURS**

REVOL PATRICK

Approche de divers styles musicaux représentatifs de la musique savante depuis 1945. Les compositeurs suivants seront plus particulièrement abordés : Cage, Varèse, Messiaen, Dutilleul, Boulez, Ligeti, Reich. Ainsi que des compositeurs de musique électroacoustique ou spectrale.

## **UE8 TECHNIQUE MUSICALE – 6 ECTS – 48H TD**

### **❖ ECRITURE**

FRINAULT MYRIAM

Intégration des notes étrangères dans les textes à harmoniser  
Ecriture pour quatuor à cordes, quatuor vocal et piano  
Initiation à l'étude de style

### **❖ FORMATION MUSICALE**

CAILLIEZ MATTHIEU

Poursuite du travail d'audition (à 2 puis 3 voix), polyrythmie, intervalles, accords à 3 et 4 sons, travail vocal [niveau à atteindre en fin de 2<sup>e</sup> année : niveau C.N.R supérieur].

## **UE9 THÉORIE MUSICALE – M.A.O – 5 ECTS – 48H TD**

### **❖ COMMENTAIRE D'ÉCOUTE / ANALYSE**

CAILLIEZ MATTHIEU

Approfondissement des techniques d'analyse et de commentaire d'écoute étudiées durant les deux premières années de licence à partir d'un large répertoire allant du Moyen Âge aux musiques du XX<sup>e</sup> siècle.

### **Bibliographie indicative :**

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide de la théorie de la musique*, Paris, Fayard, 2001.

ABROMONT (Claude), MONTALEMBERT (Eugène de), *Guide des formes de la musique occidentale*, Paris, Fayard, 2010.

BARTOLI (Jean-Pierre), *L'Harmonie classique et romantique (1750-1900)*, Paris, Minerve, 2001.

ABROMONT (Claude), *Petit précis du commentaire d'écoute*, Paris, Fayard, 2010.

GUILLARD (Georges), *Manuel pratique d'analyse auditive et de commentaire d'écoute*, Paris, Editions musicales transatlantiques, 2010.

### **❖ MUSIQUE ASSISTEE PAR ORDINATEUR**

MARFAING DANIEL

Il s'agit d'acquérir des compétences en informatique musicale au service de l'analyse et de l'expression musicales.

Il sera demandé de réaliser des travaux d'analyse, d'arrangement, de création, qui nécessiteront d'exploiter certaines fonctions des logiciels Audacity (marqueurs, représentations graphiques, montage, effets) et Cubase (instrumentation avec banques de sons midi, enregistrement, éditeurs graphiques, mixage).

### **Évaluation**

Contrôle continu : l'évaluation est effectuée à partir des réalisations informatiques demandées, relevées au fur et à mesure du déroulement de l'UE.

## **UE10 PRATIQUES MUSICALES – 5 ECTS – 48H CM/TD**

### **❖ CHŒUR**

FRINAULT MYRIAM

Clés de technique vocale, avec explications physiologiques, pour une pose de la voix, souple et naturelle.

Travail centré sur une œuvre phare, extraite du répertoire pour chœur mixte, pendant le semestre.

Présentation de l'œuvre lors du concert de fin d'année.

### **❖ ACCOMPAGNEMENT AU CLAVIER**

FRINAULT MYRIAM

Harmonisation au clavier de mélodies de styles variés, dans un langage tonal et modal.

Poursuite et approfondissement du travail d'accompagnement d'instrumentistes et de chanteurs, amorcé en L2.

### **❖ INITIATION A LA DIRECTION DE CHŒUR**

FRINAULT MYRIAM

## **UE11 LANGUE – 4 ECTS – 24H TD**

Au choix

## **UE12 OPTION – 4 ECTS – 48H CM/TD**

### **❖ PROJET ARTISTIQUE TUTEUR**

FRINAULT MYRIAM

RAMBAUD-GARCIA ISABELLE

Les Projets Artistiques Tutorés sont des concerts (organisés en 2 après-midi par semestre), dont le programme est entièrement conçu et réalisé par les étudiants.

Ceux-ci sont vivement incités à jouer en ensembles et à répéter tout au long du semestre, en dehors des cours universitaires. Ils présentent le fruit de leur répétitions lors de leur passage de 7 minutes. Le choix de l'œuvre est libre: il peut s'agir d'une création personnelle ou de l'interprétation d'une pièce existante, de musique de chambre ou de musique populaire, d'un mini spectacle musico-théâtral ou d'un moment musical pur...

#### **Les objectifs de ces concerts imposés sont multiples:**

- ils complètent la saison des concerts des musicologues, en ouvrant le champ des possibilités musicales
- ils mettent en valeur les qualités musicales des étudiants en musicologie
- ils incitent les musicologues à jouer en ensembles, donc à développer les facultés d'écoutes multiples et l'esprit de cohésion.

### **❖ OPTION (DONT CULTURE ARTISTIQUE, CONSERVATOIRE OU STAGE)**

1 option à choisir. Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR ARSH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) OU un sport OU une langue.

## PARCOURS INTERPRETATION ET PRATIQUES MUSICALES

<b>SEMESTRE 5</b>		<b>HEURES</b>	<b>CRÉDITS</b>	<b>COEFFICIENT</b>
<b>UE 1</b>	<b>HISTOIRE DE LA MUSIQUE</b>	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 matières au choix)			
<b>UE 2</b>	<b>TECHNIQUE MUSICALE</b>	48h TD	6	3
	Ecriture			
	Formation musicale			
<b>UE 3</b>	<b>THEORIE MUSICALE</b>	24h TD	5	2
	Commentaire d'écoute / analyse			
<b>UE 4</b>	<b>PRATIQUES INSTRUMENTALES</b>	48h TD	5	2
	Pratique instrumentale individuelle			
	Pratique instrumentale collective			
<b>UE 5</b>	<b>LANGUE</b>		4	1
	Anglais UFR ARSH	24h TD		
<b>UE 6</b>	<b>PRATIQUE MUSICALE - OPTION</b>	48h CM/TD	4	1
	Chœur			
	Option (dont culture artistique au Conservatoire ou stage, 1 matière au choix)			
<b>SEMESTRE 6</b>		<b>HEURES</b>	<b>CRÉDITS</b>	<b>COEFFICIENT</b>
<b>UE 7</b>	<b>HISTOIRE DE LA MUSIQUE</b>	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 matières au choix)			
<b>UE 8</b>	<b>TECHNIQUES MUSICALES</b>	48h TD	6	3
	Ecriture			
	Formation musicale			
<b>UE 9</b>	<b>THEORIE MUSICALE</b>	24h TD	5	2
	Commentaire d'écoute / analyse			
<b>UE 10</b>	<b>PRATIQUES INSTRUMENTALES</b>	48h TD	5	2
	Pratique instrumentale individuelle			
	Pratique instrumentale collective			
<b>UE 11</b>	<b>LANGUE (1 AU CHOIX)</b>	24h TD	4	1
<b>UE 12</b>	<b>PRATIQUE MUSICALE</b>	48h CM/TD	4	1
	Chœur			
	Option (dont acoustique ou stage, 1 matière au choix)			

## PARCOURS METIERS DE L'ENSEIGNEMENT

SEMESTRE 5		HEURES	CRÉDITS	COEFFICIENT
<b>UE 1</b>	<b>HISTOIRE DE LA MUSIQUE</b>	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 au choix)			
<b>UE 2</b>	<b>TECHNIQUE MUSICALE</b>	48h TD	6	3
	Écriture			
	Formation musicale			
<b>UE 3</b>	<b>THEORIE MUSICALE</b>	24h TD	5	2
	Commentaire d'écoute / analyse			
<b>UE 4</b>	<b>PRATIQUES MUSICALES</b>	48h CM/TD	5	2
	Chœur			
	Accompagnement au clavier			
	Initiation à la direction de chœur			
<b>UE 5</b>	<b>LANGUE</b>	24h TD	4	1
	Anglais UFR ARSH			
<b>UE 6</b>	<b>OPTION</b>	48h CM/TD	4	1
	Projet artistique tutoré			
	Option (dont culture artistique au Conservatoire ou stage, 1 matière au choix)			
SEMESTRE 6		HEURES	CRÉDITS	COEFFICIENT
<b>UE 7</b>	<b>HISTOIRE DE LA MUSIQUE</b>	48h CM	6	3
	A choisir dans liste histoire de la musique (2 au choix)			
<b>UE 8</b>	<b>TECHNIQUE MUSICALE</b>	48h TD	6	3
	Écriture			
	Formation musicale			
<b>UE 9</b>	<b>THÉORIE MUSICALE – M.A.O</b>	48h TD	5	2
	Commentaire d'écoute / analyse			
	Musique Assistée par Ordinateur			
<b>UE 10</b>	<b>PRATIQUE MUSICALE</b>	72h CM/TD	5	2
	Chœur			
	Accompagnement au clavier			
	Initiation à la direction de chœur			
	Projet artistique tutoré			
<b>UE 11</b>	<b>LANGUE (Au choix)</b>	24h TD	4	1
<b>UE 12</b>	<b>STAGE EN COLLEGE</b>	35h TD	4	2



# RÈGLEMENT DES ETUDES DE MUSICOLOGIE

**ANNEE UNIVERSITAIRE : 2017- 2018**

**DOMAINE : ALL**

**DIPLOME : LICENCE NIVEAU : L1, L2, L3**

**Mention : MUSICOLOGIE**

**Parcours-type :**

**L1 *Histoire de l'art & archéologie (licence pluridisciplinaire)***

**L1 *Sciences***

***Parcours pédagogiques***

**L2 : *Musiques et Musicologie,***  
***Interprétation et pratiques musicales***

**L3 : *Musiques et Musicologie,***  
***Interprétation et pratiques musicales,***  
***Métiers de l'enseignement***

**Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)**

**Régime :** X formation initiale X formation continue

**Modalités :** X présentiel ; \_\_\_ enseignement à distance ; \_\_\_ convention

\_\_\_ alternance : \_\_\_ contrat de professionnalisation ou \_\_\_ apprentissage

**DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 11/07/2016**

**RESPONSABLE DE LA MENTION : MARIE DEMEILLIEZ**

**RESPONSABLES DE L'ANNEE : ISABELLE GARCIA - RAMBAUD, MYRIAM FRINAULT, YVES RASSENDREN, PATRICK REVOL**

**GESTIONNAIRE : ISABELLE DELHOTEL**

## I – Dispositions générales

### **Article 1 : Objectifs et compétences acquis lors de la formation**

La licence a pour objectif de doter les étudiants d'une vaste culture musicale d'une part, grâce à la découverte progressive de l'histoire de la musique, du Moyen-âge au XXI<sup>e</sup> siècle, avec une ouverture vers l'ethnomusicologie, et de solides compétences techniques d'autre part. Les étudiants travaillent leur oreille (formation musicale, écriture), leur voix, sont initiés à l'accompagnement et à la direction de chœur. Ces apprentissages bénéficient également des autres disciplines enseignées à l'UFR ARSH et à l'UGA, plus particulièrement de l'histoire de l'art et de l'acoustique.

Par ailleurs, la licence ambitionne pour les étudiants une maîtrise rigoureuse et fluide de l'expression française, à l'écrit et à l'oral, une maîtrise suffisante de l'anglais et des outils numériques de référence. Les compétences ainsi acquises sont des compétences musicales, mais aussi transversales, préparant l'étudiant vers un projet professionnel ou une poursuite d'étude vers les métiers de la musique, de l'enseignement ou de la médiation culturelle.

### **Article 2 : Conditions d'accès**

- Accès en L1, de plein droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires
- Accès en L2 ou L3, de plein droit pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans cette formation dans une autre université dès lors que la structure des ECTS est compatible.
- Sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation
- Par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels : sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission pédagogique de validation

## II – Organisation des enseignements

### **Article 3 : Organisation générale des enseignements**

La formation est organisée en : 6 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)  
- divisés en 6 unités d'enseignements (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)

**Volume horaire de la formation par année : L1 : 480h (L1 parcours Sciences : 606h) L2 : 504h L3 : 528h (L3 -480h pour le parcours *Métiers de l'enseignement* et pour le parcours *Interprétation et pratiques musicales*)**

### **Article 4 : Composition des enseignements**

Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements** de la formation (Tab. MCC)

## Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :

### Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : **anglais** :

Volume horaire : **L1** : TD : 24h **L2** : TD : 24h + 24h d'une autre langue (à choix) **L3** : TD : 24h + 24h d'une autre langue à choix

X  obligatoire : S2 **X** S3 **X** S4 **X** langue à choix S5 **X** S6 **X** langue à choix

facultative : S1\_\_ S2\_\_ S3\_\_ S4\_\_ S5\_\_ S6\_\_

### Stage :

X  obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme) **en L3 parcours *Métiers de l'enseignement***

X  optionnel crédité d'ECTS (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

X  optionnel non crédité d'ECTS

Durée : \_35h\_

*Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.*

Période : pendant l'année universitaire de la L3 (stage filé ; en dehors des heures d'enseignement)

### Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

### Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

- Rapport de stage : A remettre 3 semaines avant la date du jury

- Projets tuteurés : Néant

<b>Article 5 : Modes de contrôles</b>	
<b>5.1 - Les modalités de contrôle</b>	
Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements (Tab. MCC) joint.	
<b>5.2 - Assiduité aux enseignements</b>	
Aux cours :	Obligatoire.
Aux TD :	Obligatoire. Toutes les absences devront être justifiées. Au-delà de 2 absences, la note de 0/20 sera attribuée.
Dispense d'assiduité :	Une demande de dispense d'assiduité aux cours peut être accordée par le directeur du département aux étudiants salariés (la demande d'assiduité est partielle et proportionnelle au contrat de travail et peut faire l'objet d'un contrat pédagogiques), inscrits à titre secondaire, hospitalisés ou subissant un traitement médical pour longue maladie, parents d'enfant(s) de moins de trois ans ou cas de force majeure. Les imprimés de dispense doivent être retirés au secrétariat du département et remis pour avis avant le 15 octobre pour le 1 <sup>er</sup> semestre et le 15 février pour le 2 <sup>nd</sup> semestre.

<b>Article 6 : Validation, compensation et capitalisation</b>	
<b>6.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année</b>	
Année	<p>Moyenne des 2 semestres <math>\geq 10/20</math></p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacun des semestres qui la composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation annuelle</b> entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul>
Semestre	<p>Moyenne pondérée des UE <math>\geq 10/20</math></p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacune des UE qui le composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation semestrielle</b> entre ces UE (moyenne générale au semestre <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul> <p><b>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle.</b> En cas de réussite par compensation, l'étudiant n'est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.</p>
UE	<p>Moyenne pondérée des matières <math>\geq 10/20</math></p> <p>Si une UE est composée de matières, elle peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacune des matières qui la composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> </ul>

	- soit par <b>compensation</b> entre ces matières (moyenne générale à l'UE ≥ 10/20) sans note éliminatoire.
Matières	Moyenne pondérée des épreuves >= 10/20
Bonification	<b>Valorisation de l'engagement de l'él.u.e étudiant.e (extrait du statut de l'él.u étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) :</b> Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème est voté en CFVU. Afin d'assurer l'indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA.
<b>6.2 – Règle de progression</b>	
Principe	L'étudiant doit avoir acquis la L1 pour s'inscrire en L2 et les L1 et L2 pour s'inscrire en L3.
<b>6.3- Capitalisation des éléments :</b>	
<p>Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.</p> <p>En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p> <p>Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.</p>	

## IV- Examens

<b>Article 7 : Modalités d'examen</b>	
<b>7.1 – Modalités d'examen</b>	
Organisation d'examen	<p>Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.</p> <p>Périodes d'examen :</p> <p>Semestre 1 session 1 : 1ère quinzaine janvier      session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p> <p>Semestre 2 session 1: 1ère quinzaine mai      session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p> <p>Semestre 3 session 1 : 1ère quinzaine janvier      session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p> <p>Semestre 4 session 1 : 1ère quinzaine mai      session de rattrapage : 2ème quinzaine juin</p>

	Semestre 5 session 1 : 1ère quinzaine janvier juin	session de rattrapage : 2ème quinzaine juin
	Semestre 6 session 1 : 1ère quinzaine mai juin	session de rattrapage : 2ème quinzaine juin
<b>7.2 – Absences aux examens</b>		
En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.		
Absence aux Contrôles Continus (CC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée *(ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage.</li> </ul> <p>* (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence)</p>	
Absence aux Examens Terminaux (ET)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l'examen terminal (ET) concerné.</li> <li>- Les étudiants en absence justifiée *(ABJ) lors de la session de rattrapage se voient affecter un zéro à l'ET concerné.</li> </ul> <p>* (Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence)</p>	
<b>Article 8 – Organisation de la session 2</b>		
Intervalle entre les 2 sessions	La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l'arrêté licence).	
Report de note de la session 1 en session 2	<p><b>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</b></p> <p>En cas d'échec à un semestre :</p> <p>Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Si l'UE est composée de matières :</p> <p>les notes des matières, si elles sont acquises, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage,</p> <p>Quand une UE, une matière sont repassés, la note de 2<sup>ème</sup> session remplace celle de 1<sup>ère</sup> session.</p> <p>Contrôle continu en session de rattrapage :</p> <p>Les notes de contrôle continu ne sont pas reportées en session de rattrapage. Les modalités de contrôle des connaissances de la session de rattrapage sont précisées dans le tableau MCC.</p>	

## V- Résultats

### **Article 9- Jury :**

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

#### Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 1ère quinzaine février	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 2 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 3 session 1 : 1ère quinzaine février	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 4 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 5 session 1 : 1ère quinzaine février	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
Semestre 6 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet

#### Périodes de réunion des jurys d'année :

L1 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
L2 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet
L3 session 1 : 2ème quinzaine mai	session de rattrapage : 1ère quinzaine juillet

### **Article 10 : Communication des résultats :**

Les résultats sont affichés sur l'ENT

### **Article 11 : Redoublement**

Redoublement	<p><u>Licence</u> : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.</p> <p>Les UE porteuses de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être prises en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées.</p> <p>Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.</p>
Crédit acquis par anticipation	<p>Un étudiant ajourné de L1 ou L2, qu'il ait obtenu ou non au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord des différents responsables pédagogiques concernés et respect des deux règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre d'ECTS suivis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ;</li> <li>- un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation.</li> </ul> <p>Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique signé à minima par l'étudiant et les deux responsables du parcours dans lequel l'étudiant redouble et du parcours de niveau supérieur.</p> <p>Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.</p>
<b>Article 12 : Admission au diplôme</b>	
<b>12.1- Diplôme final de Licence</b>	
	<p>Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.</p> <p>Règle de calcul de la note de licence :</p> <p style="text-align: center;">- moyenne des notes des semestres 5 et 6</p>
<b>12.2- Règles d'attribution des mentions</b>	
Mention	<p>Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2</p> <p>Passable : <math>\geq 10</math> et <math>&lt; 12</math></p> <p>Assez Bien : <math>\geq 12</math> et <math>&lt; 14</math></p> <p>Bien : <math>\geq 14</math> et <math>&lt; 16</math></p> <p>Très Bien : <math>\geq 16</math></p>
<b>12.3- Obtention du diplôme intermédiaire</b>	
DEUG	<p>L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2.</p> <p>La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.</p>
<b>12.4- Délivrance du Supplément au diplôme</b>	
	Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.



## VI- Dispositions diverses

### **Article 13 : Déplacements**

Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.

### **Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant**

Les étudiants de L3 ont la possibilité de passer un semestre ou 1 année à l'étranger dans le cadre des conventions d'échange proposées dans leur discipline en lien avec le service des relations internationales de l'UFR.

### **Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers**

#### **Etudiants sportifs de haut niveau :**

En référence à la Charte du sport de Haut niveau entre les établissements d'enseignement supérieur du site universitaire Grenoble Alpes, le statut d'Etudiant Sportif de Haut Niveau permet de bénéficier d'aménagements scolaires, notamment : étalement des études, choix prioritaire de groupes TD et TP, soutien pédagogique, autorisation d'absences, supports associés en cas d'absence, conservation de notes, sessions spéciales d'examens, notation sport spécifique dans les filières d'études concernées, aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle. Chaque étudiant SHN bénéficie de l'accompagnement d'un enseignant tuteur, choisi dans l'équipe pédagogique de la composante. Ces aménagements font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant concerné et l'enseignant tuteur.

#### **Etudiants en situation de handicap :**

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011).

### **Article 16 : Discipline générale**

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.

#### **Fraude aux examens et à l'inscription :**

La sanction de la fraude relève d'une procédure disciplinaire mise en œuvre par la Présidente de l'université.

Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

### **Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation**

### **Article 18 : Mesures transitoires**

Pour 2017/2018

Pour toutes les UE précédemment acquises les ECTS correspondants seront intégrés dans la nouvelle maquette.





UFR : ARSH

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2017 - 2018

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)				Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES			
								1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP
								Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %				
<b>SEMESTRE 1</b>																					
<b>UE1 Histoire de la musique</b>					O	6	3									48					
liste hist musique (2 périodes à choix)										ECRIT	4H30	100%				ECRIT	4H30	100%			
<b>UE2 Technique musicale</b>					O	6	3														
Ecriture								Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	5H	60%	NON		ECRIT	5H	100%		24		
Formation Musicale								Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	1H	30%	NON		ECRIT	1H	50%		24		
										ORAL		30%				50%					
<b>UE3 Théorie musicale</b>					O	5	2														
Analyse/Commentaire d'écoute								Ecrit et/ou Oral	40%	ECRIT	3H	60%	NON		ECRIT	3H	100%		24		
<b>UE4 Pratiques instrumentales</b>					O	5	2				*				*						
Pratique instrumentale individuelle																			24		
Pratique instrumentale collective																			24		
<b>UE5 Langue</b>					O	4	1												24		
Anglais								Ecrit et/ou Oral	100%						ECRIT ET/OU ORAL	100%					
<b>UE6 Pratique musicale-Option</b>					O	4	1														
Choeur								Oral	100%						ORAL		100%	12	12		
Option (dont culture artistique Conservatoire, stage )1 matière à choix					X						*			*					24		
Total ECTS / Semestre						30															
Total Nbre d'heures										60,00	156,00	24,00									
<b>Commentaires :</b>				* : en fonction du département organisateur																	







Service com ARSH

ARSH

ARts et Sciences  
H u m a i n e s

CONTACTS

# MUSICOLOGIE

**Accueil / Scolarité : RDC ARSH1**

Pôle Scolarité L1

**Sylvaine MARIS-MURY 04 76 82 73 59**

**Dominique NUCCIO 04 76 82 73 51**

Pôle Scolarité L2-L3

**Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58**

**Nathalie LIAUD 04 76 82 73 53**

**Mobilité internationale et accueil ARSH :**

**Coraline MORA 04 76 82 73 50**

**Responsable de scolarité et coordinatrice pôles licences :**

**Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58**

**Communication, site web :**

**Mélissa PELISSON 04 76 82 56 46**

**Sécurité / matériel / logistique :**

**Jean-Benoît TURC 04 76 82 73 88**

**Aide à la réussite : bureau B5 - 1er étage ARSH2 (à côté de la salle TD10)**

**Admissions, stages, orientation, tutorat, conseils pour les études, la vie étudiante...**

**Bernadette CHAOUITE 04 76 82 55 63**

**Centre de ressources - bibliothèque : 2ème étage ARSH1**

**Accueil 04 76 82 73 55**

**Responsable Agnès SOUCHON**